HUBERDEAU

BULLETIN MUNICIPAL

Février 2021

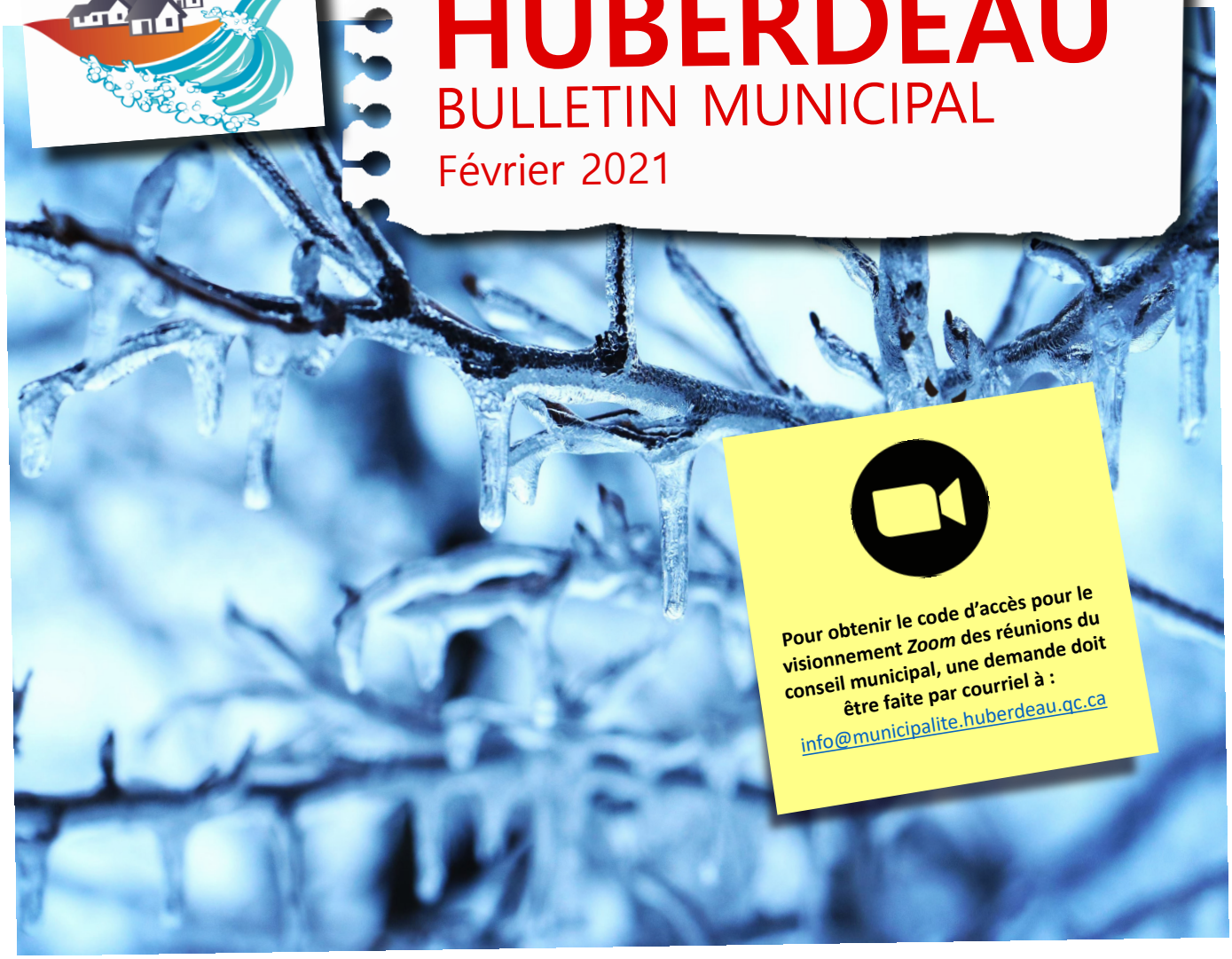

Pour obtenir le code d'accès pour le visionnement *Zoom* des réunions du conseil municipal, une demande doit être faite par courriel à :

info@municipalite.huberdeau.qc.ca

Lumières de rue non fonctionnelles?

Si vous constatez qu'une lumière de rue n'est plus fonctionnelle, veuillez aviser la Municipalité.

(819) 681-3377, poste 5700
info@municipalite.huberdeau.qc.ca

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

Le gardien d'un animal doit enlever et nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, les matières fécales que son animal laisse sur une propriété publique ou privée. Nous comptons sur votre civisme pour respecter la propriété publique et celles d'autrui.

Municipalité d'Huberdeau

MA BIBLIOTHÈQUE

* Depuis samedi le 13 février, la bibliothèque est ouverte de 9h00 à 12h00 avec un accès aux rayons. Une personne à la fois ou un adulte avec ses enfants sont admis à l'intérieur de la bibliothèque. Il va de soi que nous sommes extrêmement stricts sur le suivi des consignes de la Santé Publique. Le port du masque, le lavage des mains et le respect de la distanciation sociale doivent être respectés. Malheureusement, pour une période indéterminée, nous tenons à vous aviser que la bibliothèque sera fermée les jeudis.

* Les retours de livres (sans amendes) doivent se faire exclusivement les samedis entre 9h00 et 12h00 puisque la chute de livres n'est plus accessible sur semaine.

* La Santé Publique n'autorisent pas encore les animations dans les bibliothèques. Alors en ce qui concerne le yoga, l'Heure du conte, les animations scolaires, le Club «Mailles et Mots» et le Club de lecture «Les beaux mots dits», nous vous aviserons quand toutes ces activités pourront reprendre.

* Desjardins a bien accepté, suite à une demande de la bibliothèque, de nous verser la somme de 700$ pour promouvoir la littérature jeunesse. Cette somme sera dépensée à la librairie Carpe Diem de Mont-Tremblant. Alors au nom de la bibliothèque et de ses jeunes abonnés, nous tenons à remercier Desjardins. Leur générosité est vraiment appréciée.

* Vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook.

* Longue vie à notre bibliothèque et bonne lecture!

RECENSEMENT 2021

Par la résolution 32-21, le conseil municipal appui le recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.qc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Statistique Canada

Canada

MUNICIPALITÉ DE HUBERDEAU

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 339-21

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance du 9 février 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

339-21, modifiant les règlements d'urbanisme numéros 198-02, 199-02, 200-02 et 201-02 afin d'en faciliter l'application et de les actualiser.

QUE le projet de règlement numéro 339-21 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE, conformément à la loi, le Conseil municipal tiendra une consultation écrite sur ce projet de règlement du 3 mars au 18 mars 2021 inclusivement afin de permettre aux personnes et organismes qui désirent s'exprimer de transmettre par écrit leurs commentaires à la municipalité, soit par courriel au info@municipalite.huberdeau.qc.ca ou par courrier au 101, rue du Pont, Huberdeau (Québec) J0T 1G0.

QUE ce projet de règlement ainsi qu'un document explicatif peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité via les liens suivants :

http://www.municipalite.huberdeau.qc.ca/fr/documents/Documentexplicatifreglement339-21.pdf

http://www.municipalite.huberdeau.qc.ca/fr/documents/Premierprojetdereglementnumero339-21(omnibus).pdf

Donnée à Huberdeau

Ce 16 février 2021

Guylaine Maurice
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

INTERDICTION DE NOURRIR LES ANIMAUX SAUVAGES

Nous vous rappelons que la réglementation municipale interdit de nourrir les animaux sauvages pour leur sécurité et leur bien-être.

Nous vous demandons aussi de ne pas nourrir les chats errants pour éviter de les attirer près des routes et des habitations et pour éviter leur prolifération.

La direction

COVID-19
Mesures préventives

MESSAGE IMPORTANT

Directives en vigueur - COVID-19

Puisque le télétravail demeure obligatoire pour les entreprises privées ainsi que les organisations publiques, la Municipalité se voit dans l'obligation de respecter cette consigne. Par conséquent, le nombre d'employés présents à l'hôtel de ville reste à effectif réduit. Tout le personnel demeure disponible en télétravail et continu, malgré la situation, à assurer la bonne gestion de la Municipalité. Il en est de même pour les employés de la voirie qui demeure à l'œuvre sur le territoire.

Prenez note que, pour toute demande, question ou pour nous signaler une situation particulière en lien avec les travaux publics vous pouvez continuer de communiquer avec nous soit par téléphone ou par courriel. Nous serons ainsi en mesure de vous répondre dans les meilleurs délais.

Pour le paiement de vos comptes de taxes, nous privilégions le paiement par Internet (virement bancaire, au guichet de votre institution bancaire), vous pouvez également nous faire parvenir vos chèques par la poste.

Nous vous invitons également à prendre rendez-vous par téléphone avec nous avant de vous déplacer à l'hôtel de ville (s'il y a lieu). Pour nous joindre : 819-681-3377 poste 5700 ou info@municipalite.huberdeau.qc.ca.

Merci,

La direction